

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle A (sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Ingénieur-e biologiste en traitement de données, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE JEAN MONNET, session 2026

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle A (sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Ingénieur-e biologiste en traitement de données, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE JEAN MONNET, au titre de l'année 2026 :

Madame LORMIERES Florence, ingénieur d'études, présidente, Ens, Lyon.

Monsieur LAROCHE Norbert, ingénieur d'études, vice-président, Université Jean Monnet, Saint-Étienne.

Monsieur BRUNET Frédéric, ingénieur de recherche hors classe, expert, Ens, Lyon.

Madame BONY Aurélie, ingénieur d'études, Université Jean Monnet, Saint-Étienne.

Madame COGNASSE Hind, ingénieur de recherche, Université Jean Monnet, Saint-Étienne.

Monsieur CESA Johann, attaché d'administration de l'état, suppléant, Université Jean Monnet, Saint-Étienne.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Saint-Étienne, le 24 août 2026

Pour le Président et par délégation
Par empêchement
du Directeur Général des Services


Emmanuelle DEMIRKOL
Directrice des Ressources Humaines